Qu’est-ce qu’ils attendent pour voter une loi interdisant certaines professions aux musulmans ?

écrit par Maxime | 1 septembre 2018
http://resistancerepublicaine.com/2018/09/01/ratp-combien-de-musulmans-parmi-les-agents-de-securite-qui-ont-droit-au-port-darme/

Soit nos gouvernants sont inconscients, soit ils sont cyniques… se sachant quant à eux protégés.
La difficulté tient au fait que l’interdiction des discriminations est inscrite dans la loi et que c’est donc à la loi d’intervenir pour y déroger.
Compte tenu des contours que les pouvoirs publics donnent au principe de précaution, le fait que l’agent soit musulman ne suffit pas actuellement à fonder juridiquement une discrimination.
Le Code de la sécurité intérieure ne prévoit pas, en effet, de règle contraire pour les agents de sécurité des transports en commun.

Ce code ne fait état des transports que dans treize articles, pour prévoir qu’un décret interviendra afin de préciser comment les transports en commun seront sécurisés.
Or, un décret n’a pas assez de force juridique pour écarter un principe légal.

De ce point de vue, le Code de la sécurité intérieure est très décevant car la loi n’assume aucun rôle régulateur satisfaisant pour renforcer le principe de précaution.

Un texte seulement se contente de vagues directives ne permettant pas d’écarter la disposition législative du Code

pénal interdisant les discriminations religieuses ou politiques.

L'article L. 261-1 (créé par une ordonnance du 12 mars 2012) : « Conformément aux dispositions de l'article L. 1632-1 du code des transports, les autorités organisatrices de transports collectifs de personnes et le Syndicat des transports d'Ile-de-France concourent, chacun pour ce qui le concerne, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, aux actions de prévention de la délinquance et de sécurisation des personnels et des usagers dans ces transports ».

Les politiciens de LREM et assimilés reçoivent des émoluments publics considérables et savent qu'ils n'auront jamais à prendre les transports en commun désormais. Voiture avec chauffeur payé par le con-tribuable, ou véhicule personnel acquis grâce à des rémunérations vertigineuses compte tenu de leur peu d'utilité pour le bien public, les mettent à l'abri des risques qu'ils font courir à d'autres.

Note de Christine Tasin

Députés et sénateurs sont très occupés à voter des lois qui ne servent à rien la plupart du temps, qui sont nuisibles aux Français le restant du temps. Or, voter la discrimination légale dans certaines professions afin que des gens pouvant, par leur « religion », tuer à plus ou moins grande échelle devrait être la première des lois votée depuis que Macron est au pouvoir.

Non seulement il n'en a rien fait et n'en fera jamais rien, par idéologie, par amour de l'islam et de ses amis marocains, mais aussi parce qu'il aurait trop peur que ses amis gauchistes comme Cohn Bendit ne soient fâchés et ne l'abandonnent…

Il y a 3 ans, déjà, j'avais écrit un article expliquant que les vrais musulmans devaient être interdits de certaines professions et activités :

http://resistancerepublicaine.com/2015/05/18/les-vrais-musulmans-doivent-etre-interdits-de-certaines-professions-et-activites/

Il y a 2 ans, Jean-Paul Saint-Marc nous parlait de cette femme gendarme qui renseignait les djihadistes

http://resistancerepublicaine.com/2016/09/15/gendarme-elle-renseignait-les-djihadistes-quand-interdiront-ils-le-recrutement-de-musulmans-dans-la-police/

Et quid de cet islamiste travaillant… dans une centrale nucléaire, ce qui avait généré quelques craintes :

A l'origine de ces craintes, deux comportements « suspects » que l'on imputait à l'intéressé : au lendemain des attentats commis en France, l'employé aurait refusé d'observer la minute de silence organisée dans l'enceinte de la centrale nucléaire. Puis, après l'attaque terroriste d'Orlando, aux Etats-Unis, il aurait déclaré : « si la charia était appliquée, il n'y aurait plus de problèmes avec la communauté homosexuelle ».

http://resistancerepublicaine.com/2018/02/28/centrale-nucleaire-le-tribunal-administratif-indemnise-un-islamo-pour-perquisition-non-fondee/

Faut-il rappeler ces égorgements qui ont endeuillé tout l'été en France, montrant que la peste islamiste est plus que jamais présente et active ?

Le principe de précaution, on ne connaît pas, chez Macron ?

La peur de discriminer, de se faire traiter de raciste, mais, surtout de devoir faire face à des émeutes conduit nos dirigeants à baiser les pieds des musulmans, vrais musulmans ou pas, islamistes ou pas… Elle est pas belle la vie ?

Je ne sais pourquoi, cela me fait penser à Poubelle-la vie…

http://resistancerepublicaine.com/2018/09/01/poubelle-directeur-du-bataclan-defie-les-patriotes-medine-y-chantera-quoi-quil-arrive/